



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes
Direction des Politiques Publiques**

**Pôle Coordination et Instruction
Cellule Développement Durable**

Gap, le **- 3 JAN. 2022**

Arrêté n° 05.2022.01.03.00003

Objet : Modification de la composition nominative de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

**La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R341-16;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 15 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-261-6 du 18 septembre 2006 instituant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

VU les arrêtés préfectoraux n°05-2018-12-28-005 du 28 décembre 2018, n°05-2019-05-06-001 du 6 mai 2019, n°05-2020-11-25-002 du 25 novembre 2020, n°05-2021-02-10-001 du 10 février 2021 et n°05-2021-08-11-00002 du 11 août 2021 ;

VU les réponses aux consultations effectuées dans le cadre du renouvellement du mandat des membres;

VU la délibération du conseil départemental des Hautes-Alpes en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant que le mandat des membres a pris fin le 28 décembre 2021 et qu'il appartient à la préfète de renouveler la composition de cette commission;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition nominative de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est arrêtée ainsi qu'il suit, pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté :

Formation « de la nature » :

1° Collège des représentants des services de l'État :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- Le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant

2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Michel FRISON
maire de LA ROCHE DE RAME
- M. Maurice CHAUTANT
maire de LA ROCHE DES ARNAUDS
- M. Christian HUBAUD,
conseiller départemental
- Mme Evelyne COLONNA,
conseillère départementale

Suppléants :

- M. Jean-Louis PONCET,
maire de CHATEAU VILLE VIEILLE
- Mme Françoise PINET,
maire d'ASPRES SUR BUECH
- M. Rémi ROUX,
conseiller départemental
- M. Eric PEYTHIEU
conseiller départemental

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires :

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)
- Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)
- M. Claude REMY (Arnica Montana)
- M. Bernard PATIN (SAPN)

Suppléants :

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)
- M. Jean-Paul WIRTZ (CRPF)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)
- M. Alain GIRODON (SAPN)

4 ° Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

Titulaires :

- Le Directeur du Parc National des Écrins ou son représentant
- M. Olivier SENN,
- Mme Valérie RIVAT (PNR Queyras),
- Le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant

Suppléants :

- Mme Martine MARLOIS,
- M. Pierpaolo BRENA (PNR Queyras)

Formation « Sites et Paysages » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière de protection de l'environnement
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière d'aménagement
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant

2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Gérald MARTINEZ
maire de SAINT LEGER LES MELEZES
- M. Rémy ODDOU
Maire de LETTRET
- M. Benoit ROUSTANG,
président du SCOT de l'aire gapençaise,
- M. Lionel PARA,
conseiller départemental

Suppléants :

- M. Christian DURAND
maire de CHORGES
- M. Jean-Marie BARRAL
maire de Châteauroux les Alpes
- M. Jean-Franck VIOUJAS,
communauté de communes du Briançonnais,
- Mme Valérie GARCIN-EYMEOD,
conseillère départementale

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires :

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)

Suppléants :

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)

- Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)
- M. Hervé GASDON (SAPN)
- M. Michel PHISEL, personne qualifiée

- M. Jean-Paul WIRTZ (CRPF)
- Mme Lucienne BALLANGE (SAPN)
- M. Rémy BERNADE (mountain wilderness)

4 ° Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement:

Titulaires :

- M. Gilles COROMP (architecte)
- Mme Annunzia TRISCHITTA (architecte)
- M. Yannick RONZONI (paysagiste)
- Mme Martine MARLOIS (directrice environnement)

Suppléants :

- Mme Magali CHETAIL BAILLON (architecte)
- Mme Valentine ROUANET (architecte)
- Mme Marine RUFFIN (paysagiste)
- Mme Brigitte TALON (écologue)

Formation « de la publicité » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Marc BEYNET
conseiller municipal de Rambaud
- M. Jean-Pierre COLLE
maire de Champoléon
- M. Lionel PARA
conseiller départemental

Suppléants :

- M. Christian CADO
maire de Jarjayes
- M. Serge GIORDANO
maire de Saint Martin de Queyrières
- Mme Valérie GARCIN-EYMEOD
conseillère départementale

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires

- M. Bernard ALLARD LATOUR (chambre d'agriculture)
- M. Matthieu BETH (paysages de France)
- Mme Anne Chantal DESCAMPS (SAPN-FNE)

Suppléants

- M. Jean-Luc PELLOUX (chambre agriculture)
- M. Armand GUERIN (paysages de France)
- M. Bernard PATIN (SAPN-FNE)

4 ° Collège des professionnels représentants les entreprises de publicité et les fabricants d'enseigne :

Titulaires

- Mme Nathalie DAL VESCO (Exterion Média)
- M. Stéphane GAFFORI (Clear Channel)
- M. Jérôme BLANC (fabricant d'enseignes)

Suppléants

- Mme Nathalie MAZIC (Exterion Média)
- Mme Catherine BRETNACHER, (Clear Channel)
- M. Denis DUGELAY (fabricant d'enseignes)

Formation « des Unités Touristiques Nouvelles » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires compétent en matière de protection de l'environnement
- Un représentant de la Direction Départemental des Territoires compétent en matière d'aménagement
- La Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné :

Titulaires :

- M. Patrick RICOU, conseiller départemental
- M. Jean-Franck VIOUJAS, communauté de communes du Briançonnais
- M. Pierre VOLLAIRE, maire de LES ORRES
- M. Guy HERMITTE, maire de MONTGENEVRE

Suppléants :

- Mme Maryvonne GRENIER, conseillère départementale,
- M. Benoit ROUSTANG, président du SCOT de l'aire gapençaise
- M. Marcel CHAUD, maire de Puy Saint Vincent
- M. Régis SIMOND, maire de RISOUL

3° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires :

- M. René LAURANS (FDSEA)
- M. le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- M. Rémy BERNADE (Mountain Wilderness)
- M. Bernard PATIN (SAPN)

Suppléants :

- M. Alain MOTTE (FDSEA)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)
- M. Hervé GASDON (SAPN)

4° Collège des représentants des chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles intéressées :

Titulaires :

- M. Yvan CHAIX (Agence de Développement Économique et Touristique des Hautes-Alpes)
- M. Marc GUEYDON (Industrie Hôtelière des Hautes-Alpes)
- M. Patrick ARNAUD (domaines skiables de France)
- M. Christophe BOYER (Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes)

Suppléants :

- M. Sébastien BELLUE
- M. Thierry COSSON
- M. Xavier CORNE
- M. Jean-Luc PELLOUX

Formation « des carrières » :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Le Chef de l'Unité interdépartementale des Alpes du Sud de la DREAL PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires

- Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- M. Jean-Michel ARNAUD, conseiller municipal de TALLARD
- M. Marc VIOSSAT, conseiller départemental,

Suppléants

- M. Christian HUBAUD, conseiller départemental
- M. Rémi COSTORIER, maire de LARDIER et VALENÇA
- Mme Françoise PINET, conseillère départementale,

3° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires

- M. Christophe BOYER (Chambre d'Agriculture)
- Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana),
- M. Bernard PATIN (SAPN),

Suppléants

- M. Jean-Luc PELLOUX (Chambre d'Agriculture)
- M. Claude REMY (Arnica Montana),
- M. Hervé GASDON (SAPN)

4° Collège de représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

Titulaires :

- M. Lionel PARA (SAB)
- M. David BERGER (Routière du midi)
- M. Jérôme ANDRE (BTP)

Suppléants :

- M. Jérôme BOZZARELLI (CBA)
- M. Jean-François PASCAL (Ets Pascal)
- M. Jean-Christophe ESMIEU

Formation « de la faune sauvage captive » :

1° Collège des représentants des services de l'État :

- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région PACA ou son représentant
- Le Directeur Départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires :

- M. Alain LAUGIER,
maire de Saint Pierre Avez
- M. Ivan CARLUE,
maire de La Chapelle en Valgaudemar
- Mme Evelyne COLONNA,
conseillère départementale

Suppléants :

- M. Rodolphe PAPET ,
maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas
- M. Gilles CREMILIEUX,
maire d'ORPIERRE
- M. Christian HUBAUD
conseiller départemental

3° Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Titulaires :

- M. Roger GARCIN (scientifique)
- M. Yoann BUNZ (PNE)
- Mme Eléonore MATUSZAK (SAPN)

Suppléants :

- M. Philippe MOULLEC (OFB)
- M. Damien COMBRISON (PNE)
- M. Thierry CHEVRIER (Fédération
des chasseurs des Hautes-Alpes)

4° Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

Titulaires :

- M. Jean-Claude MARTIN TEISSERE
- M. François MERCAT
- M. Michel PHISEL

Suppléants :

- Mme Cindy GALANDRIN
- M. Maxime SARTON
- Mme Delphine PLASSON

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes et notifié à toutes les personnes concernées.

La préfète,


Martine CLAVEL

